



Pour la séance ordinaire du 7 mai 2024

Ordre du jour

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration du maire*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois d'avril 2024 au montant de 1 573 939.98 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de mars 2024:	27 805 648 \$
Valeur au cours du mois de mars 2023:	7 955 121 \$
Valeur pour l'année 2024 :	40 922 177 \$
Valeur pour l'année 2023 :	14 310 339 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 avril 2024
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de mars 2024 – Règlement numéro 333-2024
 - 7.4 ➤ Rapport des embauches et mouvements de personnel pour le mois d'avril 2024
8. **GESTION ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 336-2024 ayant pour objet la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux
 - 8.2 Adoption du projet de Règlement numéro 336-2024 ayant pour objet la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux

- 8.3 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 337-2024 concernant les travaux de pavage, d'éclairage et de reprofilage des fossés du Domaine Cadieux et décrétant un emprunt et une dépense de 1 147 330 \$
- 8.4 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 332-01-2024 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 332-2024 concernant les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, afin d'en modifier l'objet et de diminuer la dépense et l'emprunt à un montant de 449 635 \$
- 8.5 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 326-01-2024 modifiant le règlement d'emprunt numéro 326-2023 concernant la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant de 7 049 350 \$

9. RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Autorisation de signature – Addenda à l'entente de travail de l'Association des pompiers de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 9.2 Approbation de modifications au poste de directrice générale adjointe à temps complet

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Résultat de la demande de prix pour l'achat, avec ou sans livraison, de pierres concassées diverses pour 2024 – Autorisation d'achat
- 10.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) – Volet 1 : Réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité (EES)
- 10.3 Résultat des prix suite au regroupement d'achats avec l'UMQ pour le chlorure de calcium en solution liquide pour la saison 2024 – Autorisation d'achat
- 10.4 Ajout de deux arrêts obligatoires sur le chemin Sinclair à l'intersection de la rue des Forestiers
- 10.5 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier N°: PKG78623 / N° de Fournisseur : 39987 – Demande de substitution
- 10.6 Ajout d'arrêts obligatoires – Quartier Woodbine
- 10.7 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 034-02-2024 amendant le règlement numéro 034-2002 ayant pour objet de déterminer les normes applicables pour l'entretien, la confection de rues, des fossés, des ponceaux ainsi que les normes applicables pour leur municipalisation, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des dispositions relatives aux chemins publics et privés non-conformes existants

- 10.8 Quartier Woodbine – Octroi de mandat pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation du pavage de la rue Woodbine et de la piste multifonctionnelle

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 291-01-2024 modifiant le Règlement numéro 291-2021 relatif aux règles de la bibliothèque municipale et à la tarification des services qui y sont offerts
- 11.2 Mise en disponibilité et autorisation d'achat d'équipement pour la salle du centre communautaire Louis-Renaud
- 11.3 Mise en disponibilité d'un montant supplémentaire pour les aides financières 2024 pour divers organismes à but non lucratif
- 11.4 Mise en disponibilité et autorisation d'une proposition d'achat de sièges d'aréna – Appel d'offres sur invitation 24-0125 lot numéro 1 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Mise en disponibilité et autorisation d'achat de pinces de désincarcération et d'une trousse de collision pour le Service de sécurité incendie
- 12.2 Offre de service en sécurité incendie – Dépôt d'une lettre d'intention à l'endroit des municipalités de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

13. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00100 – Propriété située au 193, chemin Dalesville Sud – Distance entre les bâtiments de prêts-à-camper
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00129 – Propriété située au 422, route du Canton – Hauteur de porte de garage
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00138 – Propriété située au 386, montée Robert – Largeur de frontage
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2024-015 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 454, rue Saint-Joseph
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2024-018 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 392, rue Principale
- 13.6 Demande de PIIA numéro 2024-019 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 422, route du Canton
- 13.7 Demande de PIIA numéro 2024-020 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 5 590 071 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton

- 13.8 Demande de PIIA numéro 2024-021 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Lot 5 590 071 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton
- 13.9 Demande de PIIA numéro 2024-022 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 536 542 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais
- 13.10 Demande de PIIA numéro 2024-023 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Lot 6 536 542 du cadastre du Québec, situé sur la route des Outaouais
- 13.11 Demande de PIIA numéro 2024-024 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 917, route des Outaouais
- 13.12 Demande de PIIA numéro 2024-025 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 114, route du Canton
- 13.13 Adoption du Règlement numéro 197-02-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications diverses au règlement
- 13.14 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-03-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications et à la délimitation des zones Pl-500 et Pl-534, ajouter un nouvel usage à la classe C2 (commerce artériel) ainsi que modifier les normes d'aménagement des projets intégrés commerciaux
- 13.15 Adoption du projet de règlement numéro 197-03-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications et à la délimitation des zones Pl-500 et Pl-534, ajouter un nouvel usage à la classe C2 (commerce artériel) ainsi que modifier les normes d'aménagement des projets intégrés commerciaux
- 13.16 Résolution modifiant la résolution 22-06-243 afin d'autoriser une personne à signer les documents en lien avec le programme d'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 13.17 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du projet de développement des Berges du Canton par la firme Consultants Mirtec pour et au nom de la compagnie Habitations Noveco
- 13.18 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Résolution modifiant la résolution 24-02-049

14. *2^E PÉRIODE DE QUESTIONS*

15. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2024**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS DIVERSES AU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise la création du type d'usage « Magasin général » à même la liste des usages du groupe C1 (commerce local);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise la création du type d'usage « Établissements de mécanique, de réparation, de vente de véhicules lourds, de matériel de chantier incluant les camions remorque » à même la liste des usages du groupe C6 (commerce automobile);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vient ajouter des dispositions spécifiques au nouvel usage C610 (établissements de mécanique, de réparation, de vente de véhicules lourds, de matériel de chantier incluant les camions remorque) afin de réduire le plus possible les nuisances potentielles liées à ce type d'usage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à autoriser la classe d'usage C6 (commerce automobile) dans la zone Pl-504 en venant interdire spécifiquement les usages C608 (activité d'entreposage de carcasses automobiles, incluant les cimetières automobiles et les cours de ferraille) et C609 (fourrière automobile);

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à corriger certaines coquilles soulevées dans les grilles des spécifications des zones Ru-331, Ru-333 et Ru-334;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à ajouter la possibilité aux propriétaires d'immeubles dans les zones Pl-530 et A-114 à développer un projet commercial ou industriel (dans le cas de la zone Pl-530) sous la forme de projet intégré;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 2 avril 2024 à 18 h 00, à la salle Louis-Renaud située au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 1.3.3 en créant la définition d'un magasin général se lisant comme suit :

« Magasin général : Commerce de détail qui propose à sa clientèle une large sélection de marchandises incluant des produits de première nécessité, produits manufacturés, nourriture, vêtements, etc. Pour être considéré comme un magasin général, l'espace commercial doit occuper au minimum 50 mètres carrés. »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 2.2.2 en créant le nouvel usage C120 (magasin général) à même le tableau des usages de la classe C1 (commerce local) et se lisant comme suit :

Code d'usage	Description
C101	Magasins de type « dépanneur ».
C102	Magasins d'alimentation générale et spécialisée : épicerie, marché d'alimentation, pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels, vins et spiritueux. Les activités de fabrication sur place de produits alimentaires sont autorisées pourvu qu'elles occupent moins de 50 % de la superficie de plancher.
C103	Magasins de produits spécialisés : papeterie, article de bureau, librairie, boutique de décoration, d'art et d'artisanat (création et vente), boutique de tissus, magasin d'antiquités, boutique de petits animaux, disquaire, bijouterie, boutique d'équipements et d'accessoires de sport, pharmacie, fleuriste, boutique de cadeaux, service de vente par catalogue.
C104	Magasins de meubles, d'appareils ménagers et d'électroniques.
C105	Magasins de vêtements et de chaussures.
C106	Magasins à rayons, vente de produits divers.
C107	Magasins de services spécialisés : boutique vidéo, buanderie, studio de photographie, encadrement, agence de voyages, service de location de costumes ou articles similaires, traiteur (sans consommation sur place ou au comptoir).
C108	Boutiques et ateliers spécialisés : nettoyeur, teinturier, tailleur, atelier de couture et altérations, cordonnier, rembourreur, réparateur de petits appareils ménagers ou électroniques.
C109	Salon de coiffure, d'esthétique et autres soins corporels.
C110	Services médicaux et soins de santé : bureaux de professionnels de la santé, clinique médicale.
C111	Services financiers et bancaires : banque, caisse, services financiers et d'assurances, bureau de courtage (valeurs mobilières et immobilières).
C112	Bureaux et services professionnels : bureaux professionnels, de services et de gestion des affaires. Les bureaux et services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés pour autant qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules commerciaux, de véhicules lourds, de véhicules-outils ou de tout autre véhicule de travail ou de service.
C113	Studios et ateliers d'artistes ou d'artisans, galeries d'art et d'artisanat.

Code d'usage	Description
C114	Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques, services de toilettage.
C115	Imprimeries et centres de reproduction (uniquement de la vente et service au détail).
C116	Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, artisanat, école de conduite.
C117	Services reliés au transport en commun et au transport collectif (terminus d'autobus, poste de taxi).
C118	Centres de conditionnement physique.
C119	Services de livraison, centres de tri publicitaire.
C120	Magasin général

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 2.2.2 en créant le nouvel usage C610 (établissements de mécanique, de réparation, de vente de véhicules lourds, de matériel de chantier incluant les camions remorque) à même le tableau des usages de la classe C6 (commerce automobile) et se lisant comme suit :

Code d'usage	Description
C601	Établissements de vente ou de location de roulettes, caravanes, motorisés, bateaux ou autres véhicules récréatifs, neufs ou usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C602	Établissements de vente ou de location de machinerie lourde ou de matériel de chantier, incluant les camions remorque et les véhicules lourds où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C603	Établissements de vente de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente.
C604	Établissements de vente de véhicules automobiles usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente.
C605	Établissements de location de véhicules automobiles et de petits camions et remorques.
C606	Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation.
C607	Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétique automobiles.
C608	Activités d'entreposage de carcasses automobiles, incluant les cimetières automobiles et les cours de ferraille.
C609	Fourrière automobile (remisage de véhicules)
C610	Établissements de mécanique, de réparation, de vente de véhicules lourds, de matériel de chantier incluant les camions remorque

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié en créant la nouvelle section 10.23 intitulée : *Dispositions spécifiques à la classe d'usage C610*, et se lisant comme suit :

« **Section 10.23** : Dispositions spécifiques à la classe d'usage C610

10.23.1 : Champ d'application

Lorsqu'autorisé à la grille des spécifications, un établissement de mécanique, de réparation, de vente de véhicules lourds, de matériel de chantier incluant les camions remorque (code d'usage C610) est autorisé aux conditions prévues à la présente section.

10.23.2 : Condition d'implantation et d'exercice

Les conditions d'implantation et d'exercice sont les suivantes :

1. La superficie minimale du lot est fixée à 20 000 mètres carrés;
2. Les espaces utilisés pour l'entreposage doivent être ceinturés d'une clôture opaque d'une hauteur de 2,5 mètres et non visible de tout chemin, rue publique ou privée;
3. Les espaces d'entreposage doivent être localisés en cours latérales ou arrière;
4. Malgré les dispositions prévues à l'article 7.2.2 du présent règlement, une bande de protection riveraine de 30 mètres de tout cours d'eau, milieux humides, lac ou rivière doit être respectée;
5. En tout temps, l'usage doit être réalisé à l'intérieur d'un bâtiment, à l'exception de la vente de véhicules et/ou d'équipements;
6. Le drainage de la propriété doit être prévu de manière à ce que l'ensemble des eaux de ruissellement, huiles, graisses ou autres matières susceptibles de nuire à l'environnement doivent être gérées sur le site même.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la classe d'usage C6 (commerce automobile) en mode d'implantation isolé à la liste des usages autorisés dans la zone pôle local Pl-504;

Les usages C608 (Activité d'entreposage de carcasses automobiles, incluant les cimetières automobiles et les cours de ferraille) et C609 (Fourrière automobile) sont spécifiquement prohibés.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 6

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en autorisant la disposition particulière « projet intégré » dans la zone agricole A-114, uniquement pour l'ensemble des usages commerciaux (C) en mode d'implantation isolé.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 7

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en autorisant la disposition particulière « projet intégré » dans la zone pôle local Pl-530, uniquement pour l'ensemble des usages commerciaux (C) et industriels (I) en mode d'implantation isolé.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 8

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en autorisant les bâtiments principaux possédant une superficie d'implantation au sol minimale de 75 mètres carrés pour l'usage spécifiquement autorisé C504 (résidences de tourisme) dans la zone rurale Ru-331.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 9

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en autorisant les bâtiments principaux possédant une superficie d'implantation au sol minimale de 75 mètres carrés pour l'usage spécifiquement autorisé C504 (résidences de tourisme) dans la zone rurale Ru-333.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 10

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en augmentant la superficie d'implantation au sol minimale des bâtiments principaux de la classe d'usage spécifiquement autorisé C504 (résidences de tourisme) à 75 mètres carrés dans la zone Ru-334.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :	5 mars 2024
Adoption du projet :	5 mars 2024
Avis de l'assemblée publique de consultation :	19 mars 2024
Assemblée publique de consultation :	2 avril 2024
Adoption du second projet règlement :	2 avril 2024
Avis de l'approbation référendaire	16 avril 2024
Adoption du règlement	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	
Avis public (art. 137.17 L.a.u.) :	

**Annexe 1 : Grilles des spécifications – Zones A-114, Pl-504, Pl-530, Ru-331, Ru-333
et Ru-334**

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone A-114

Agricole

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration	•						
C4 Divertissement	• (1)						
C5 Hébergement	• (2)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers	•						
I - Industriel							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
P - Institutionnel et public							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique		• (3)					
R - Récréatif							
R1 Extensif			• (4)				
R2 Intensif							
A - Agricole							
A1 Activité agricole LPTAA				•			
A2 Activité agricole					•		
RN - Ressource naturelle							
RN1 Activité forestière						•	
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							•
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	0 / 1	1 / 2,5
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75		75	75	75	75	75
Largeur (min.)	7.3		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du lot - m ² (min.)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Largeur du lot (min.)	120	120	120	120	120	120	120
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	30	30	30
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Espace naturel (% min.)							
Entreposage extérieur		•		•	•	•	•
Usage mixte							
Usage multiple	•						
Projet intégré	•						

USAGE(S) spécifiquement autorisés(s)

- (1) C402
- (2) C501
- (4) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (3) P201

NOTES

Décision CPTAQ numéro 167 483

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: XX XXX XXX

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexé 3 du Règlement de zonage

Zone PI-504

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce local								
C2 Commerce artériel								
C3 Restauration								
C4 Divertissement								
C5 Hébergement								
C6 Commerce automobile								• (2)
C7 Services pétroliers								
I - Industriel								
I1 Centre de recherche								
I2 Légère et artisanale	•							
I3 Autres industries								
I4 Industrie lourde		• (1)						
P - Institutionnel et public								
P1 Institutionnel et public				•				
P2 Utilité publique							•	
R - Récréatif								
R1 Extensif								
R2 Intensif								
A - Agricole								
A1 Activité agricole LPTAA								
A2 Activité agricole								
RN - Ressource naturelle								
RN1 Activité forestière								
RN2 Activité extractive								
RN3 Autres ressources naturelles								

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I401

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C608, C609

NOTES

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain non desservi et situé à l'extérieur d'un corridor riverain. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	•			
Mode d'implantation - Jumelé								
Mode d'implantation - Configu								
Marge - Avant (min.)	10	10	10	10	20			
Marge - Latérale (min. / totale)	3 / 6	3 / 6	3 / 6	3 / 6	5 / 10			
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	15			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75	75	75	120			
Largeur (min.)	7.3	7.3	7.3	7.3	10			
Profondeur (min.)								
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	30%			
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du lot - m ² (min.)	3 500	3 000	3 000	3 000	5 000			
Largeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45	45	45	45			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activité professionnelle à domicile								
Entreprise artisanale ou semi-artisanale								
Logement intergénérationnel								
Logement additionnel								
Location de chambres								
Location en court séjour								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								
Garde et pension d'animaux domestiques								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace naturel (% min.)	30%	30%	30%	30%	40%			
Entreposage extérieur		•		•	•			
Usage mixte								
Usage multiple	•				•			
Projet intégré	•		•		•			

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

Date: 2 avril 2013

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-530

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local	•				
C2 Commerce artériel		•(1)			
C3 Restauration		•			
C4 Divertissement			•		
C5 Hébergement					
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers			•(2)		
I - Industriel					
I1 Centre de recherche				•	
I2 Légère et artisanale				•	
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	•	•	•	•	
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
Marge - Latérale (min. / totale)	5 / 10	5 / 10	5 / 10	5 / 10	
Marge - Arrière (min.)	9	9	9	9	
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	80	80	80	80	
Largeur (min.)	7,3	7,3	7,3	7,3	
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%	50%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m ² (min.)	1 200	1 200	1 200	1 200	
Largeur du lot (min.)	25	25	25	25	
Profondeur du lot (min.)	30	30	30	30	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Ferme					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)					
Entreposage extérieur	•	•	•	•	
Usage mixte					
Usage multiple	•	•	•	•	
Projet intégré	•	•	•	•	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C209, C210 et C211

NOTES

(2) Le nombre de lots sur lesquels un usage de la classe C7 (services pétroliers) est exercé est limité à un (1) dans la zone

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-01-2016	02-mai-16
PR-197-08-2018	01-mai-19
PR-197-02-2021	22-juil-21
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-02-2023-R	26-juil-23

Date: 12 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-331

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce local					
C2 Commerce artériel					
C3 Restauration					
C4 Divertissement					
C5 Hébergement	●(1)(3)	●(1)(3)			
C6 Commerce automobile					
C7 Services pétroliers					
I - Industriel					
I1 Centre de recherche					
I2 Légère et artisanale					
I3 Autres industries					
P - Institutionnel et public					
P1 Institutionnel et public					
P2 Utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensif					
R2 Intensif					
A - Agricole					
A1 Activité agricole LPTAA					
A2 Activité agricole					
RN - Ressource naturelle					
RN1 Activité forestière					
RN2 Activité extractive					
RN3 Autres ressources naturelles					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation - Isolé	●	●			
Mode d'implantation - Jumelé					
Mode d'implantation - Contigu					
Marge - Avant (min.)	10	10			
Marge - Latérale (min. / totale)	10	10			
Marge - Arrière (min.)	10	10			
Nombre de logement à l'hectare (min.)					
Nombre de logement à l'hectare (max.)					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)	75			
Largeur (min.)					
Profondeur (min.)					
Taux d'implantation (max.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000	4 000			
Largeur du lot (min.)	45	45			
Profondeur du lot (min.)	45	45			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Activité professionnelle à domicile					
Entreprise artisanale ou semi-artisanale					
Logement intergénérationnel					
Logement additionnel					
Location de chambres					
Location en court séjour					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde et pension d'animaux domestiques					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Espace naturel (% min.)	75%	75%			
Entreposage extérieur					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré	●	●			

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-jul-22

Date: 27 juillet 2022

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone Ru-333

Rurale

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce local						
C2 Commerce artériel						
C3 Restauration						
C4 Divertissement						
C5 Hébergement	•(1)(3)	•(1)(3)				
C6 Commerce automobile						
C7 Services pétroliers						
I - Industriel						
I1 Centre de recherche						
I2 Légère et artisanale						
I3 Autres industries						
P - Institutionnel et public						
P1 Institutionnel et public						
P2 Utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensif						
R2 Intensif						
A - Agricole						
A1 Activité agricole LPTAA						
A2 Activité agricole						
RN - Ressource naturelle						
RN1 Activité forestière						
RN2 Activité extractive						
RN3 Autres ressources naturelles						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation - Isolé	•	•				
Mode d'implantation - Jumelé						
Mode d'implantation - Contigu						
Marge - Avant (min.)	10	10				
Marge - Latérale (min. / totale)	10	10				
Marge - Arrière (min.)	10	10				
Nombre de logement à l'hectare (min.)						
Nombre de logement à l'hectare (max.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
Sup. d'implantation - m2 (min.)	25(2)	75				
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Taux d'implantation (max.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du lot - m2 (min.)	4 000	4 000				
Largeur du lot (min.)	45	45				
Profondeur du lot (min.)	45	45				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Activité professionnelle à domicile						
Entreprise artisanale ou semi-artisanale						
Logement intergénérationnel						
Logement additionnel						
Location de chambres						
Location en court séjour						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde et pension d'animaux domestiques						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Espace naturel (% min.)	75%	75%				
Entreposage extérieur						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	•	•				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-04-2022	27-jul-22

Date: 27 juillet 2022

